

2° Le membre du gouvernement chargé du développement durable et son représentant :

- M. Philippe Germain

- M. Bertrand Turaud

3° Le membre du gouvernement chargé des affaires coutumières et son représentant :

- M. Didier Poidyaliwane

- Mme Alexia Mandaoué

4° Le membre du gouvernement chargé de la santé et son représentant :

- Mme Valentine Eurisouké

- M. Claude Gambey

**Article 7 :** Au forum annuel de l'eau, sont désignés :

1° Le membre du gouvernement chargé du tourisme et son représentant :

- M. Thierry Santa

- M. Cédric Chan-Yone

2° Le membre du gouvernement chargé de l'énergie et son représentant :

- M. Christopher Gygès

- M. André Boudart

3° Le membre du gouvernement chargé de la mine et son représentant :

- M. Gilbert Tyuiénon

- M. Jean-Sébastien Baille

#### **TITRE IV – SECTEUR DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Article 8 :** Au comité consultatif de l'environnement, sont désignés :

1° Deux représentants des associations déclarées ayant pour objet la protection de l'environnement et leur suppléant :

- M. Hubert Géraux, titulaire

- Mme Monique Lorfanfant, suppléante

- M. Jacques Mermoud, titulaire

- M. Guy Forhinger, suppléant

2° Un représentant d'une association déclarée ayant pour objet la défense ou la protection des consommateurs et son suppléant :

- M. Jacques Pusset, titulaire

- M. Michel Lardy, suppléant.

**Article 9 :** A l'assemblée générale de l'association de surveillance calédonienne de la qualité de l'air (SCAL AIR), sont désignés :

1° Le membre du gouvernement chargé du secteur du développement durable et son représentant :

- M. Philippe Germain

- M. Jean-Pierre Djaiwé

2° Le membre du gouvernement chargé du secteur de la santé et son représentant :

- Mme Valentine Eurisouké

- M. Xanner Xalite

**Article 10 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,  
THIERRY SANTA*

*Le membre du gouvernement  
chargé de la jeunesse et des sports,  
de la coordination et du suivi du plan territorial  
de sécurité et de prévention de la délinquance  
et de la météorologie,  
JEAN-PIERRE DJAIWÉ*

#### **Arrêté n° 2019-1711/GNC du 30 juillet 2019 relatif aux désignations dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du développement durable, du parc naturel de la mer de Corail, de la recherche, de l'innovation et de l'audiovisuel**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 4 du 5 juin 2019 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2019-8270 /GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8276 /GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8440/GNC-Pr du 9 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

**TITRE I<sup>er</sup> – SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au conseil d'administration de l'agence rurale (AR), sont désignés :

1° Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, membre du gouvernement et son suppléant :

- M. Philippe Germain, titulaire
- M. Patrick Schmitt, suppléant

2° Quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie et leur suppléant, issus du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- M. Lionnel Brinon, titulaire
- Mme Naïa Wateou, suppléante
- M. Alcide Ponga, titulaire
- Mme Marie-Jo Barbier, suppléant
- Mme Emmanuelle Khac, titulaire
- Mme Annie Qaeze, suppléante
- M. Philippe Dunoyer, titulaire
- Mme Magali Manuohalalo, suppléante

3° Deux personnes qualifiées et leur suppléant, reconnues en raison de leurs compétences techniques, économiques ou juridiques dans le domaine agricole et/ou dans celui de la régulation économique :

- M. Guy Monvoisin, titulaire
- M. Carol Roy, suppléant
- M. Edwin Billiet, titulaire
- M. Jean-Christophe Niaoutou, suppléant.

**Article 2** : Au conseil d'administration de l'office de commercialisation et d'entrepôt frigorifique (OCEF), sont désignés un représentant de la Nouvelle-Calédonie et son suppléant :

- M. Ghislain Santacrose, titulaire
- M. Philippe Germain, suppléant.

**Article 3** : A l'assemblée générale de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, est désigné un membre du gouvernement (voix consultative) :

- M. Philippe Germain.

**Article 4** : A la commission de propagande de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie, est désigné un fonctionnaire :

- M. Gérard Fallon

**Article 5** : A la commission des tarifs de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, sont désignés :

1° Un membre du gouvernement et son représentant, président :

- M. Philippe Germain, président
- Mme Emmanuelle Khac

**Article 6** : Au syndicat mixte « Institut agronomique calédonien » (IAC), sont désignés un représentant de la Nouvelle-Calédonie et son suppléant :

- M. Philippe Germain, titulaire
- Mme Emmanuelle Khac, suppléante.

**Article 7** : A la caisse d'assurances mutuelles agricoles contre les calamités naturelles d'origine climatique (CAMA), sont désignés trois représentants de la Nouvelle-Calédonie :

- M. Philippe Germain
- M. Jean Kays
- M. Lionnel Brinon.

**Article 8** : A la commission des calamités agricoles, sont désignés un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et son représentant, président :

- M. Philippe Germain, président
- *A désigner ultérieurement.*

**Article 9** : A la commission hydrographique de Nouvelle-Calédonie, sont désignés le membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé du secteur de l'agriculture et de la pêche et son représentant :

- M. Philippe Germain
- Mme Emmanuelle Khac.

**Article 10** : A la commission consultative des baux ruraux, sont désignées :

1° Trois personnes élues de la chambre d'agriculture, représentant chacune une province et nommées sur proposition de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie et leur suppléant :

- Mme Claudine Verger, titulaire
- *A désigner ultérieurement*
- M. Noréné Warekaicane, titulaire
- *A désigner ultérieurement*
- M. Jean-Pierre Zenkuro, titulaire
- *A désigner ultérieurement*

2° Cinq personnes qualifiées nommées sur proposition des organisations représentatives du secteur agricole et leur suppléant :

- M. Achille Cazeau, titulaire
- M. Guy Monvoisin, suppléant

- M. Michel Colomina, titulaire
- *A désigner ultérieurement*

- M. Raymond Hugué, titulaire
- *A désigner ultérieurement*

- M. Guy Moulin, titulaire
- M. Benoist Sauray, suppléant

- M. David Perrard, titulaire
- M. André Estieux, suppléant.

**Article 11 :** A la commission consultative « Organisme de gestion », sont désignés :

1° Un représentant d'une association déclarée ayant pour objet la défense ou la protection des consommateurs et son suppléant :

- Mme Luce Lorenzin, titulaire

- *A désigner ultérieurement*

2° Un représentant d'une association déclarée ayant pour objet la défense ou la protection de l'environnement et son suppléant :

- Mme Jacqueline Deplanque, titulaire

- *A désigner ultérieurement.*

**Article 12 :** Au comité de direction du fonds de développement de l'élevage porcin en Nouvelle-Calédonie (FDEP), sont désignés huit représentants des éleveurs, sur proposition des organisations professionnelles représentatives :

- M. Clarence Devaud
- M. Jean-Charles Moglia
- M. Philip Delathière
- Mme Nadine Moglia
- Mme Sylvie Di Folco
- Mme Catherine Gaillard
- M. Franck Letierri
- M. Steeven Marcias

**Article 13 :** Au comité de direction du fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidés en Nouvelle-Calédonie (FDEOCC), sont désignés six représentants des éleveurs, sur proposition des organisations professionnelles représentatives :

- M. Olivier Claude
- M. Daniel Guépy

- M. René Orezolli

- M. Frantz Creugnet

- M. Christian Georget

- M. Serge Veron.

**Article 14 :** Au comité de direction du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FCDEB), sont désignés huit représentants des éleveurs :

- M. Guy Monvoisin

- M. Carol Roy

- M. Ismael El-Arbi

- M. René Marlier

- M. Patrice Courtot

- M. Stephen Moglia

- M. Nicolas Pebay

- M. Philippe Rolland.

**Article 15 :** Au comité consultatif sur les substances et produits phytosanitaires à usage agricole, sont désignés :

1° Un représentant d'une association déclarée ayant pour objet la protection de l'environnement et son suppléant :

- Mme Jacqueline Deplanque, titulaire

- *A désigner ultérieurement*

2° Un représentant d'une association déclarée ayant pour objet la protection des consommateurs :

- Luce Lorenzin, titulaire
- Mme Françoise Kerjouan, suppléante.

**Article 16 :** Au comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage jardin, sont désignés :

1° Trois professionnels ressortissants de la chambre d'agriculture et leur suppléant, représentant chacun une province, sur proposition de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie :

- Mme Méryl Marlier, titulaire

- *A désigner ultérieurement*

- M. David Perrard, titulaire

- *A désigner ultérieurement*

- M. René Wacapo, titulaire

- *A désigner ultérieurement*

2° Un représentant de l'institut agronomique néo-calédonien (IAC) et son suppléant :

- M. Christian Mille, titulaire
- M. Thomas Hue, suppléant

3° Un représentant de la technopole de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL Technopole) et son suppléant :

- Mme Sylvia Cornu-Mercky, titulaire
- M. Olivier Ratiarson, suppléant

4° Un représentant du consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation de Nouvelle-Calédonie (CRESICA) et son suppléant :

- M. Hervé Jourdan, titulaire
- *A désigner ultérieurement*

5° Un représentant d'une association en lien avec la défense ou la protection des consommateurs et son suppléant :

- Mme Françoise Kerjouan, titulaire
- Mme Luce Lorenzin, suppléante

6° Un représentant d'une association en lien avec la protection de l'environnement ou son suppléant :

- Mme Yorita Lauvray, titulaire
- Mme Dorothée Haas, suppléante

7° Un représentant d'une organisation professionnelle en lien avec les signes de qualité et son suppléant :

- M. Yann Soury-Lavergne, titulaire
- M. Frédéric Barjon, suppléant.

## TITRE II – SECTEUR DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

**Article 17** : Au groupement d'intérêt public « Parc naturel de la mer de Corail » (GIP PNMC), sont désignés trois représentants de la Nouvelle-Calédonie et leur suppléant :

- M. Thierry Santa, titulaire
- Mme Sofia-Eléna Motuhi, suppléante

- M. Philippe Germain, titulaire
- M. Jean Kays, suppléant

- M. Jean-Pierre Djaiwé, titulaire
- M. Didier Poidyaliwane, suppléant

**Article 18** : Au conseil national de la mer et des littoraux (CNML), sont désignés un représentant de la Nouvelle-Calédonie et son suppléant :

- M. Philippe Germain, titulaire
- M. Jean-Pierre Djaiwé, suppléant.

**Article 19** : Au syndicat mixte dénommé « Aquarium de Nouméa et de la province Sud », sont désignés :

1° Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie et leur suppléant au conseil d'administration :

- M. Philippe Germain, titulaire
- M. Jean-Pierre Djaiwé, suppléant

- M. Christopher Gygès, titulaire
- M. Didier Poidyaliwane, suppléant

2° Un représentant de la Nouvelle-Calédonie au comité de pilotage du conseil d'administration :

- M. Philippe Germain.

**Article 20** : Au comité d'orientation « biodiversité ultramarine » de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), sont désignés un représentant de la Nouvelle-Calédonie et son suppléant :

- M. Philippe Germain, titulaire
- Mme Valérie Lenoir-Carassus, suppléante.

## TITRE III - SECTEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Article 21** : Au comité de site du consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA), est désigné un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- M. Claude Constans.

**Article 22** : Au comité directeur IFREMER, sont désignés un représentant de la Nouvelle-Calédonie et son suppléant :

- M. Claude Constans, titulaire
- Mme Sofia-Eléna Motuhi, suppléante.

**Article 23** : Au comité de pilotage scientifique et stratégique (CPSS) de l'institut de la recherche pour le développement (IRD), est désigné :

- M. Claude Constans.

**Article 24** : Au conseil consultatif de la recherche, sont désignés un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et son représentant :

- M. Philippe Germain
- Claude Constans.

**Article 25** : Au jury spécial pour les bourses d'encouragement à la recherche, sont désignées deux personnalités qualifiées en raison de leur compétence :

- M. Claude Constans
- Mme Isabelle Champmoreau.

**Article 26 :** A l'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL), sont désignés un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie siégeant au conseil d'administration et à l'assemblée générale et son représentant :

- M. Philippe Germain
- M. Bertrand Turaud

#### **TITRE IV – SECTEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE**

**Article 27 :** A la commission de travail du comité territorial de l'audiovisuel (CTA), sont désignés :

1° Un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, co-président :

- M. Philippe Germain, co-président

2° Trois personnalités n'ayant aucun intérêt dans les services audiovisuels diffusés en Nouvelle-Calédonie :

- M. Bernard Deladrière
- M. Jean-Pierre Djaiwé
- M. Thierry Kamérémoïn.

**Article 28 :** Au comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle, sont désignés :

1° Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et son suppléant, président :

- M. Philippe Germain, titulaire, président
- M. Patrick Schmitt, suppléant

2° Deux personnalités qualifiées :

- Mme Delphine Ollier
- M. Joseph Caihe

**Article 29 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,  
THIERRY SANTA*

*Le membre du gouvernement  
chargé de l'agriculture, de l'élevage,  
de la pêche, du développement durable,  
du parc naturel de la mer de Corail, de la recherche,  
de l'innovation et de l'audiovisuel,  
PHILIPPE GERMAIN*